

vi solz tournois, pour le diner du M^e dobter et de moy à Lyon; x solz, pour la despence de deux journées à Coindrieu; iij liures i solz, ballié aud. M^e dobter; vi solz t. pour le louage dung cheual pour lemmener; x solz t. pour la despence d'ecelluy qui allat querir led. cheual et pour respetre led. cheual; viii liures ii solz t., deliuré audict M^e d'obter et à deux sergens, qui l'amenat avec luy, quand ledict Joachim (5 *bis*) deffendit; xix solz, pour le loage du cheual et despence dudict cheual à luy revenant à Lyon; xxxiii solz, pour 9 liures poudre de canon, à ce que la liure payé à Pierre Barbier; xvij liurez viij solz, pour douze charres de postz (6), enuoyé à Mons^r le senechar, le 29^e d'octobre 1519; iij liures xv solz t. à Jehan Michon, pour la voyture desd. postz menez à Lyon.

vij solz vi deniers pour menues despences payé à Fornachon Farges, les nuys que lon gardoit les portes quant Joachin volu entrer en la ville; xxxviij solz vi deniers payé à Marel et à Musieu, pour la garde porte du moys et xiiij solz à Binard, qui garda la porte le 5^e de juing 1521, et ij liures viij solz à Mess^r Jehan Buffeau, qui prescha le Karaïsme l'an 1520.

ix liures baillié à Estienne Quictant, pour poyer les gardes portes don il est obligé, le 22 de juing 1520, comme procureur de la ville.

instrument de culture, mais ici ce mot doit désigner certainement une barque. C'est ainsi qu'à une époque, qui n'est pas très éloignée, on donnait à Lyon le nom de *bêches* à des bateaux garnis de cerceaux, recouverts de toile et servant au transport des promeneurs sur la Saône.

(5 *bis*) Joachim Mestre.

(6) *Postz*, planches.